

Département des Deux-Sèvres

**COMMUNE DE MAGNÉ**  
**Délibération du Conseil Municipal du 8 octobre 2024**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE

ET LE 8 OCTOBRE A 19 HEURES 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAGNÉ DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LABORDERIE GERCUD, MAIRIE

Date de la convocation : **3 OCTOBRE 2024**Date de la convocation : **03 OCTOBRE 2024****Étaient présents** : Mesdames et Messieurs : LABORDERIE Gérard, BILLAUD Sébastien, TROMAS Catherine, CAILLEAUD Cyril, BAUDOUIN Michèle, FICHET Éric, CHAUVET Francette, DUQUEROUX Franck, GUILBOT Bernard, JACOMET Sylvie, JOLYS René, LAPEGUE Karine, LE SAUZE Sandrine, PATEJ Laurence, PRIVE Franck, VALLET Jean-Claude, VIOUET Etienne, ADAM Bernard, ANDREU Véronique, MARRET Nathalie**Étaient excusés et représentés** : ALLEIN Aurélie à BAUDOUIN Michèle, HAGNIER Maryse à LAPEGUE Karine**Était excusé et non représenté** :**Étaient Absents** : BODET Roger,**Secrétaire de séance** : GUILBOT Bernard**Réf. : 2024\_10\_07****Complète et modifie la délibération n°2024\_04\_14 du 11 avril 2024****Objet : Opération « renaturation de la voie communale Chemin de Tartifume » :**  
**phase 1 « missions de CONCEPTION pour une étude de potentiel de**  
**déconnexion des eaux pluviales » : demande de subvention auprès**

- **de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**
- **et du FONDS VERT en complément**

**au titre de l'Appel à Projet Renaturation Villes et villages »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2024\_04\_14 du 11 avril 2024, le conseil a approuvé l'engagement des études de l'opération « renaturation de la voie communale Chemin de Tartifume »

Il rappelle que les études consiste en une mission de maîtrise d'œuvre VRD (MOe VRD), auxquelles s'ajoutent les levés topographiques et les études géotechniques ainsi que les études paysagistes (MOe Paysage).

La commune, maître d'ouvrage, engagera les études complémentaires à celles de VRD auprès de cabinets spécialisés avec l'aide du MOe VRD.

Ainsi, les études de l'état des lieux jusqu'à la phase PROJET (PRO) sont confiées à un MOe VRD, un MOe PAYSAGISTE, un Géomètre et un Géotechnicien et le coût est estimé à 31 300,00 € H.T.

En terme de financement potentiel, il était sollicité une subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne au titre de l'appel à projet « renaturation Villes et villages » à hauteur de 70 % soit 21 910 €. La notification d'attribution a été reçue le 19 juillet 2024.

Dans le cadre de cet appel à projet, il est possible de solliciter le Fonds vert pour une subvention complémentaire de 10 % permettant un autofinancement à 20%.

Monsieur le Maire rappelle le prévisionnel des dépenses suivant :

Poste de dépenses	Montant prévisionnel (€HT)
MOe VRD (études jusqu'au PRO)	13 500,00
MOe PAYSAGE (études jusqu'au PRO)	5 000,00
Géomètre (Topographie)	4 800,00
Géotechnicien	8 000,00
<b>Total</b>	<b>31 300,00</b>

Il propose et soumet au vote le plan de financement mis à jour suivant :

Ressources	Montant prévisionnel (€HT)	
Agence eau LOIRE BRETAGNE (70 %)	21 910,00	Notification d'attribution du 12/07/24
<b>FONDS VERT (10 %)</b>	<b>3 130,00</b>	<b>A solliciter</b>
Autofinancement (20%)	6 260,00	
<b>Total</b>	<b>31 300,00</b>	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à **l'unanimité**, de :

- **CONFIRMER** l'engagement des études comme présentées ci-dessus, de l'opération « renaturation de la voie communale Chemin de Tartifume » ;
- **APPROUVER** le plan de financement comme présenté ;
- **SOLLICITER** le FONDS VERT en complément de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant ou l'adjoint délégué à signer tout acte afférent à la présente décision.

**Fait et délibéré,**

**A Magné, le 8 octobre 2024, au registre sont les signatures**

**Le Maire,  
Gérard LABORDERIE**

**Le secrétaire,  
Bernard GUILBOT**